

### *Financement des programmes établis*

pour indiquer que nous approuvions la formule du financement global puisque les provinces et le gouvernement fédéral s'étaient entendus à ce sujet. Nous étions d'accord à ce moment-là. Ce n'est que par la suite, à deux reprises, que le gouvernement fédéral a rompu unilatéralement ses engagements. Cela, nous ne pouvons l'approuver.

Si le député a écouté la dernière partie de mon discours, il m'aura entendu dire qu'il fallait à tout prix que le gouvernement fédéral et les provinces cessent de se chamailler ou de se jeter la pierre, dans ce domaine-là comme dans bien d'autres.

Je ne vois pas pourquoi les intéressés ne devraient rendre des comptes. Cela me paraît tout à fait acceptable. Le député devrait comprendre que si l'on se met d'accord sur une formule de financement, l'une des deux parties à l'entente ne devrait pas essayer de changer unilatéralement les règles du jeu en cours de route.

**M. Cullen:** Je suis en parti d'accord avec le député. Ce que je trouve très difficile à défendre—et je me dois d'être aussi objectif que possible à cet égard—c'est que, selon les dispositions de la loi, nous acceptons d'accorder une aide financière à l'enseignement pour constater ensuite que l'argent n'a pas servi à cette fin.

Le député a dit que le gouvernement fédéral avait rompu le contrat unilatéralement. Que cela soit précisé ou non dans le contrat, il reste que si des deniers fédéraux sont versés dans le cadre de la loi pour des fins d'enseignement, mais que l'argent sert à construire des routes, cela fait bien curieux d'entendre, dans nos propres circonscriptions, des députés provinciaux nous reprocher de ne pas financer l'enseignement assez généreusement alors qu'en réalité, l'argent que nous lui versons, tout insuffisant qu'il soit, est détourné à d'autres fins.

● (1510)

**Mlle MacDonald:** Monsieur le Président, le député se rappelle sans doute qu'en 1978 un groupe d'étude fédéral a examiné les relations fédérales-provinciales dans le domaine fiscal. Le groupe a examiné assez longuement l'aspect de la responsabilité financière, une formule qui leur a paru légitime. Par la même occasion, on a tâché de déterminer le plus précisément possible si les fonds étaient utilisés à d'autres fins comme le député semble l'affirmer. On n'en a pas trouvé de preuves. Si le député lui en a, je lui signale simplement que le groupe de travail n'en a pas trouvé.

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) a raison. Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) serait bien en peine de prouver sa dernière assertion, à savoir que les gouvernements provinciaux ont détourné les fonds destinés aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire pour construire des routes. Il lui serait extrêmement difficile de le prouver. En fait, s'il examine . . .

**M. Cullen:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne voulais nullement induire la Chambre en erreur en affirmant que ces fonds ont servi à la construction de routes ou à quelque autre projet précis. Je dis simplement que cet argent n'a pas été consacré à l'enseignement, mais à d'autres fins.

**M. Schellenberger:** J'accepte cette rectification. Plusieurs provinces ont constaté que leurs dépenses pour l'enseignement et la santé ont augmenté démesurément. Cette augmentation

en flèche a été beaucoup plus accentuée dans le secteur de la santé que dans celui de l'éducation. Il est impérieux de se demander ce qui est le plus important pour la société, la santé des citoyens ou bien l'éducation de nos jeunes et le recyclage des adultes.

Quant on sait que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, arrivent très difficilement à trouver les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens, il ne faut pas perdre de vue que, aux yeux des contribuables, il importe peu de savoir si l'argent nécessaire pour assurer des services médicaux et d'éducation convenables provient du gouvernement fédéral ou provincial. En dernière analyse, c'est toujours le contribuable qui paye. Il lui arrive rarement de se demander quelles proportions de ses impôts vont au gouvernement fédéral et provincial. Il sait seulement que cet argent est prélevé à même son chèque de paie pour financer divers services.

Compte tenu des déficits, il est absolument essentiel, autant à la Chambre des communes que dans les assemblées législatives provinciales, d'examiner scrupuleusement les dépenses gouvernementales. L'éducation et la santé sont deux secteurs particulièrement inquiétants en matière de dépenses. L'alternative est la suivante: ou bien nous maintenons intacts les régimes et services actuels, tout en cherchant à supprimer les dépenses inutiles; ou bien nous réduisons les réseaux actuels de soins médicaux et d'éducation. Beaucoup de députés ont dit que si nous ne maintenons pas le niveau actuel de financement dans chacun de ces secteurs, la seule solution est de diminuer le service. Cette perspective nous effraie tous parce que nous sommes conscients que notre pays aborde une ère dans laquelle il sera essentiel de posséder des compétences pour rivaliser avec les autres pays dans un monde de technologie avancée, si nous voulons maintenir le niveau de vie dont nous jouissons actuellement.

Nous savons tous que le déficit fédéral se situera cette année dans les 29 milliards de dollars. On s'imaginerait qu'en raison de ce déficit, le gouvernement fédéral chercherait en toute logique à éliminer certaines dépenses; il pourrait par exemple épargner 383 millions de dollars au cours des deux ou trois prochaines années en indexant la part des transferts fiscaux dévolue aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire, sous prétexte que les provinces ont une forte marge de manœuvre dans leur budget pour assumer cette dépense supplémentaire. Il n'en est rien.

Au Canada, à l'heure actuelle, seulement trois provinces ne sont pas aux prises avec un déficit. Certaines autres au contraire ont des déficits considérables. L'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba sont les trois provinces qui, en raison de leurs ressources gazières et pétrolières, disposent de revenus supplémentaires. Cette année, l'Alberta a enregistré un déficit de 800 millions de dollars, mises à part les sommes qu'elle a dû retirer du fond du patrimoine qu'elle a établi il y a quelques années pour favoriser son développement en prévision du jour où elle aura épuisé ses gisements de pétrole brut et de gaz naturel. Les provinces ne disposent pas, au chapitre de leurs dépenses budgétaires, d'une marge de manœuvre très considérable. Elles n'ont tout simplement pas les ressources financières voulues pour assumer cette dépense supplémentaire.

L'équipe de travail fédérale-provinciale qui a étudié les accords fiscaux l'a reconnu. Elle a précisé qu'il importait, en